



COMITE DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES

Le SNUipp-FSU a assisté mercredi 15 janvier au Comité de suivi des rythmes scolaires qui se réunissait pour la première fois en Vaucluse, très tardivement contrairement à d'autres départements.

Etaient présents l'Inspecteur d'Académie, l'IEN-A, des représentants de la CAF, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Ligue de l'enseignement, du Comité des Associations Partenaires de l'Ecole (OCCE...), des associations de parents d'élèves PEEP et FCPE, des représentants des maires, la directrice d'une école passée à 4,5 jours et des élus du personnel SE-UNSA et SNUipp-FSU.

Cette réunion n'a véritablement servi qu'à installer le comité de suivi des rythmes.

Peu d'éléments précis ont été apportés lors de cette réunion. Il s'agissait finalement de réunir les «partenaires» autour de la table pour des remarques générales.

Durant la présentation du bilan de l'administration concernant les 8 communes entrées dans les nouveaux rythmes depuis la rentrée 2013, seuls les aspects organisationnels ont été abordés. Aucune analyse sur l'amélioration des apprentissages scolaires ou le niveau de fatigue des élèves n'a été menée. C'est pourtant bien l'indicateur majeur qui doit être pris en compte pour apprécier la pertinence des rythmes scolaires adoptés.

Il a été reconnu par toutes les parties en présence que le rôle du directeur était central dans l'articulation entre les différents partenaires du PEDT.

Le SNUipp-FSU a rappelé qu'il ne souhaite pas le statu quo des rythmes Darcos et qu'une réforme des rythmes est bien nécessaire mais que nous sommes opposés au décret ministériel du 26 janvier 2013.

En effet, il ne permet pas la mise en œuvre d'évolutions positives des temps d'enseignement et il fait de l'organisation des temps périscolaires un vrai casse-tête. Trop d'école nous ont fait état d'une priorité de l'organisation de ce temps sur le temps scolaire, allant à rebours de la volonté initiale « d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et contribuer à leur réussite ».

Nous demandons toujours au niveau national la réécriture du décret sans généralisation de son application à la rentrée 2014. C'est une nécessité pour aboutir à une réforme réellement concertée. L'Inspecteur d'Académie a reconnu que la mise en place en 2013 avait été rapide, mais pas pour 2014.

Nous avons exprimé nos regrets que les écoles n'aient pas été informées par écrit de la possibilité de tenir des conseils d'écoles exceptionnels pour présenter leur projet ou se positionner par rapport à celui présenté par leur municipalité, comme nous l'avions demandé dans notre courrier à l'Inspecteur d'Académie du 16 décembre. L'administration nous a répondu que nul n'était sensé ignorer la loi et que cette possibilité était inscrite dans le décret.

S'agissant des communes qui devraient appliquer les nouveaux rythmes en 2014, aucun projet précis n'a été présenté, mis à part quelques données chiffrées sur le nombre de projets remontés: 120 sur 130 communes avec une école. Les IEN ont rendu des avis sur la conformité de chaque projet au décret.

Selon les critères actuels, 90 communes respectent le décret et une vingtaine entre dans le cadre dérogatoire.

Il reste encore quelques difficultés et situations conflictuelles. L'Inspecteur d'Académie dit les assumer et ne pas vouloir les cacher: 11 communes montrent un désaccord entre le conseil d'école et la mairie. Hors, L'Inspecteur d'Académie a refusé de donner les noms de ces communes au comité. Le SNUipp-FSU a demandé la mise en place d'une médiation et nous avons de nouveau réclamé que les décisions des conseils d'école soient prises en compte de façon prépondérante.

L'administration a rappelé que le matériel scolaire est réservé uniquement à l'usage scolaire, même s'il a été financé par la mairie. Elle rappelle également que les enseignants utilisent leur classe hors temps scolaire: les futures chartes d'occupation des locaux doivent le prendre en compte.

Le SNUipp-FSU a demandé si, comme pour les opérations de carte scolaire décalées après les élections municipales, il existait des consignes ministérielles demandant de n'arrêter aucune organisation de la semaine avant ces mêmes élections. L'administration a répondu par la négative.

Nous avons sollicité l'administration concernant la communication d'un calendrier clair de l'ensemble des opérations concernant la mise en place de rythmes au comité ainsi qu'aux écoles. Aucune date ne nous a été communiquée mis à part le retour des PEDT pour le 31 mars.

Nous avons écrit ce matin à l'Inspecteur d'Académie (courrier en pièce jointe) pour dénoncer le manque d'informations concrètes et le rôle de ce Comité de suivi des rythmes scolaires tel qu'il s'est déroulé mercredi 15 janvier .

Appelez-nous si vous rencontrez des difficultés dans la mise en place de la nouvelle semaine, en cas de désaccord avec leur municipalité ou pour toutes questions...

Nous vous encourageons à remplir l'enquête sur les conditions du passage à 4,5 jours qui va arriver sur la messagerie électronique de l'école. Vos réponses serviront de base à un contre-projet qui sera présenté au Ministère.